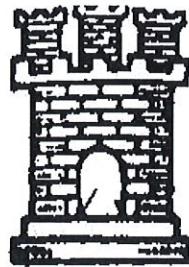




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Kevin BORGUET demeurant Hautgné 16 à 4140 Sprimont.

Le terrain concerné est situé Rue Péré Maron à 4130 Esneux et cadastré division 1, section F n°541B, 542A, 543.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un hangar agricole et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- les faîtes des volumes de plus de 400m² doivent être parallèles aux courbes de niveau ;
- les débordements de toiture sur les murs gouttereaux doivent être limités à 20cm (hors gouttière) ;
- le matériau utilisé pour la couverture des toitures doit être de ton gris moyen, gris foncé, gris-bleu foncé, gris foncé ou noir ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 août 2023 au 12 septembre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be